

ANNEXE 26

(Art.335)

AVIS

URBANISME

L'Administration Communale de la Ville de Chimay fait savoir que la SA BELGACOM MOBILE-PROXIMUS, rue du Progrès, n° 55 à 1 210 – Bruxelles, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un terrain sis à 6 460 – Chimay, chemin Vert ; section D n° 209/2 c.

Le projet consiste en la modification d'une station de mobilophonie et présente les caractéristiques suivantes : **ce projet comprend l'installation de 3 antennes supplémentaires de 2,3m sur le pylône, sous les antennes existantes, et des équipements techniques supplémentaires dans le container - enquête réalisée en vertu de l'art. 127 § 3 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (1).**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins du **15/05/2007 au 30/05/2007**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le **30/05/2007, à onze heures au Service des Travaux de la Ville de Chimay, la Place, n°132 à 6 464 – Chimay (Forges)– tél. 060/21.10.61 et fax. 060/21.40.99 - (2).**

Le dossier peut être consulté à (2) **cette même adresse, du lundi au vendredi entre 9 et 11 heures, ainsi que les lundi et mercredi de 16 à 18 heures.**

A CHIMAY, le 9 mai 2007.

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

J. Van Tongelen.

D. Danvoye.